PARCOURS ADHERENT

Parcours d'information, de prise en charge et d'accompagnement de votre entreprise tout au long de son cycle de vie.

PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL PRESTA AIN & BEAUJOLAIS

1 Création de l'entreprise

Nouvel employeur, vous connaissez la règlementation et vos obligations en santé et sécurité au travail.

2 Adhésion de l'entreprise

Adhérez en ligne à notre service dès l'embauche de votre 1ère salarié. La cotisation annuelle ouvre droit à notre offre de service globale.

3 Affectation

Votre entreprise est affectée à un médecin du travail et son équipe pluridisciplinaire selon votre localisation, taille et ressources médicales disponibles.

4 Suivi médical

Le suivi de l'état de santé de vos salariés est initié par une première prise en charge.

5 Actions de préventions collectives

Des invitations à nos sensibilisations et ateliers utiles à un nouvel employeur vous sont adressées.

6 Visite de l'entreprise

Votre fiche d'entreprise est rédigée dans les 12 mois suivant votre adhésion.

Cycle de vie de l'entreprise

- Le suivi de la santé de vos salariés est assuré durant toute la vie de l'entreprise
- Selon les besoins détectés ou exprimés, des actions de prévention sont réalisées (au min. tous les 4 ans)
- Pour prévenir la désinsertion professionnelle, vous et vos salariés peuvent être accompagnés par nos équipes appuyées par une cellule pluridisciplinaire
- Nous vous conseillons sur la règlementation, sur la prévention des risques, ... (docs, webinaires, ...)
- Si votre entreprise emploie + de 300 salariés, un rapport d'activité est fourni chaque année
- Un appel à cotisation annuelle vous est transmis en janvier
- En cas de changement d'identité juridique, d'adresse ou d'organisation, l'affection de votre entreprise est adaptée

Suspension ou radiation

Pour défaut de paiement, effectif salarié à 0 ou liquidation d'entreprise, l'accès aux services est suspendu ou stoppé.

www.presta-asso.fr